

Compte rendu d'une discussion sur la réforme électorale tenue le jeudi 6 octobre 2016 à Goderich (Ontario) et organisée par Dean Whalen, Karen Melady, Brent Bowyer et Tony McQuail

Vingt-cinq personnes ont assisté à la soirée. Des renseignements ont été fournis sur notre régime majoritaire uninominal à un tour actuel, le vote préférentiel, le mode de représentation proportionnelle mixte, le scrutin à vote unique transférable et le régime proportionnel rural-urbain. Les participants ont eu la possibilité de poser des questions, d'exprimer leurs inquiétudes et de formuler des observations. Ils ont reçu des notes adhésives sur lesquelles ils ont pu écrire des commentaires et les afficher sous l'un des cinq principes qui fondent le mandat du comité. À l'issue de la séance, un vote a été tenu.

Une personne a voté en faveur du maintien du régime majoritaire uninominal à un tour actuel.

Personne ne s'est prononcé en faveur du vote préférentiel.

20 personnes ont voté en faveur d'un régime électoral proportionnel.

Deux personnes ont dit être indécises.

Les cinq principes qui fondent le mandat du comité sont exposés ci-après, ainsi que les commentaires qui ont été inscrits sous chacun d'eux au cours de la rencontre par les participants à la discussion.

Premier principe : Efficacité et légitimité

« Efficace, en ce sens qu'il sert tout le monde, mais uniquement si tout le monde vote. Par conséquent, la RP doit mobiliser les électeurs, faire en sorte que chaque vote compte. »

« Les sièges sont légitimes s'ils rendent compte du pourcentage d'électeurs et permettent la diversité des voix et des régions. »

« Les Canadiens doivent avoir le sentiment que le résultat final est un résultat du processus de consultation – que leur voix a été entendue. »

« Les circonscriptions ne peuvent être considérablement élargies, car les représentants locaux ne seront plus locaux. » « Le Parlement sera plus efficace lorsque les points de vue minoritaires seront entendus et exerceront une influence accrue comme dans les regroupements. Les politiques seront davantage légitimes lorsqu'elles seront négociées plutôt qu'imposées. »

« Le SMUT n'est pas un mode de scrutin efficace, car il mène à de fausses majorités et à une partie de ping-pong au Parlement visant à maintenir ou à décrocher le pouvoir majoritaire plutôt qu'à coopérer pour servir le public. »

Deuxième principe : Participation

« Le taux de participation au scrutin serait rehaussé si tous les suffrages menaient à une représentation. »

« Le scrutin proportionnel créerait un vif intérêt et une participation élevée des électeurs. »

« Je souhaite un processus démocratique qui offre une représentation proportionnelle pour les communautés à la fois vastes et diverses dans ce pays immense. »

« Fixer l'âge pour voter à 16 ans pour accroître la mobilisation des jeunes et rehausser le taux de participation de toute la population. »

« Les coalitions dans un gouvernement proportionnel sont plus collégiales et civiles et moins empreintes de confrontation et donnent moins lieu à une perte de temps. »

« Les électeurs seront plus mobilisés s'ils ont le sentiment qu'ils exercent une influence proportionnelle au pourcentage des électeurs qui votent pour une plateforme donnée. »

« Il existe un rapport clair entre les suffrages exprimés et le pourcentage des sièges. Et les électeurs savent qu'ils ont besoin d'en savoir davantage sur plus d'un candidat parce qu'ils peuvent être représentés par plus d'un député. »

Troisième principe : Accessibilité et inclusion

« Il faut que le point de vue d'un nombre accru de personnes soit représenté même si le point de vue en question n'est pas celui de la majorité. » « Nous devons informer les électeurs sur un nouveau régime au moment de sa mise en œuvre pour éviter une trop grande confusion. »

« Le SMUT a exclu ma voix pendant des décennies; il n'est pas inclusif à l'égard du vaste éventail des perspectives au Canada. »

« Tout nouveau système doit être facilement compris. »

« Il faut tenir une discussion réfléchie à laquelle prennent part les gouvernements de coalition. »

« Il est très important que tous les Canadiens aient une voix proportionnelle au pourcentage des votes exprimés. Des points de vue divers doivent être acceptés et représentés. »

Quatrième principe : Intégrité

« Il faut continuer à disposer d'un organisme électoral indépendant du parti qui est au pouvoir. »

« À l'heure actuelle, il n'y a aucune intégrité. La politique partisane force les députés à voter d'une manière qui pourrait venir en contradiction avec les valeurs et les besoins de leurs communautés. »

« Le scrutin avec report automatique des voix a par le passé joué en faveur du centre et mené ainsi à des gouvernements plus centrés et à moins d'idées nouvelles. »

« Dans un gouvernement proportionnel, il faudra que les députés élus collaborent davantage entre eux, ce qui est une bonne chose. »

« L'intégrité signifie une représentation dans ma circonscription pour mes opinions et mes idéaux. »

« Des régions définies trop généralement pourraient mener à une communication moins directe entre les électeurs et les députés. »

« Je suis en faveur de la RP. »

« La RP est l'unique voie possible, le SMUT est injuste et désuet. »

« Nous avons besoin d'une plus grande mobilisation des citoyens. Âge pour voter : 16 ans. Et le vote obligatoire – vote récompense – n'imposer aucune amende. »

« Le discours civil doit revenir au Parlement. La RP nécessite des discussions et une coopération multipartites au profit de tous les citoyens. »

« Les fausses majorités qui présument jouir de l'appui de la plupart des Canadiens alors qu'elles pourraient n'avoir que 34 % des voix des 60 % d'électeurs qui ont voté n'ont aucune intégrité. »

Cinquième principe : Représentation locale

« Le représentant local est important, mais il n'est pas plus important que le fait pour tous les citoyens d'avoir une voix. Le député local qui vote selon la ligne de parti seulement et qui n'écoute que ceux qui appuient ses politiques ne sera d'aucune utilité à ceux qui n'ont pas voté pour lui. »

« Le SMUT actuel a eu pour effet qu'aucun de mes besoins ni aucune de mes valeurs n'a été représenté. Pendant des décennies, mes députés ne m'ont pas représenté. En fait, ils n'ont plus le droit de favoriser les besoins locaux aux dépens des besoins des partis. »

« Il est important que les électeurs puissent facilement comprendre la manière dont les partis peuvent nommer des représentants possibles. »